ECHO DU LAVOIR

Septembre 2021

Aidez nous à limiter la consommation de papier en signalant à la mairie (03.81.58.56.57) que vous ne souhaitez plus recevoir l'écho du lavoir dans votre boîte aux lettres et consultez la version numérique en couleur :

https://grandfontaine.fr/echos-du-lavoir/

Edito

Le mois de septembre arrive et la rentrée est là.

Pour certains, ce sera la course avec les inscriptions aux sports et loisirs pour soi ou pour les enfants, les achats de fournitures scolaires, les réunions de rentrée et bien d'autres choses encore.

Ce sera la reprise du travail après, je l'espère, des vacances reposantes pour tout un chacun.

Vous le savez sans doute, chaque Maire, du fait de sa fonction, siège au conseil communautaire du Grand Besançon Métropole.

Le bureau de ce conseil communautaire est géré par une présidente, Madame Anne Vignot - Maire de Besançon, de 15 vice-président·e·s et de 17 conseiller·ère·s communautaires délégué·e·s.

Chaque conseiller·ère communautaire s'est inscrit·e en début de mandat, à une des 8 commissions pour travailler sur différents sujets comme : le logement, l'habitat, les services et l'aide aux communes, l'innovation, l'attractivité, le tourisme, la transition écologique et énergétique, la qualité du cadre de vie et le développement durable, la mobilité et les modes doux, les infrastructures, la santé, la culture et le sport, l'aménagement et le rayonnement du territoire.

A ceci s'ajoute le conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement ainsi que la commission d'appel d'offre.

Chaque commission travaille sous l'égide d'un·e vice-président·e et le résultat du travail des commissions est rapporté (et approuvé ou non) en conseil communautaire.

Le sujet brûlant du dernier conseil communautaire portait sur le dernier tronçon du passage en 2 x 2 voies de la RN 57 entre Beure et Micropolis. Ce sont plus de 30.000 véhicules / jour qui empruntent cet itinéraire dont 10% de camions. C'est un projet de près de 130 millions d'euros pour terminer les 3,5 km manquants.

Ce doublement du nombre de voies sera-t-il la solution miracle aux bouchons pendant les heures de pointe ? L'avenir nous le dira, néanmoins, il permettra une meilleure sécurité et une baisse significative de la pollution au CO_2. Les dessertes de certains quartiers et de Micropolis devraient être améliorées par cet aménagement.

En tant que conseiller communautaire, j'ai voté « pour » cet aménagement, qui a été adopté avec une grande majorité par les élu·e·s de Grand Besançon Métropole.

Par deux fois cette année, les gens du voyage ont encore élu domicile à Grandfontaine, derrière l'église.

Bien que le Grand Besançon soit désormais en règle au niveau des aires d'accueil pour ces populations, les demandes d'expulsion sont aujourd'hui, lettre morte.

Nous espérons que ce dossier épineux pourra aboutir un jour.

Le conseil municipal, a approuvé, sur proposition de l'équipe majoritaire, la gratuité de la bibliothèque municipale.

Je vous invite à en profiter dès la rentrée.

Vous pourrez emprunter jusqu'à 5 livres (ou revues, BD) pour une durée de 30 jours, et découvrir des nouveautés sur le site internet de la bibliothèque.

Pour finir, je vous souhaite une bonne rentrée, ainsi qu'à vos proches.

Les conditions sanitaires ne sont pas encore au mieux et je vous invite à respecter les consignes du gouvernement et de la préfecture.

Votre Maire

Henri BERMOND

Sommaire

Edito	2
Etat civil	3
Echos des Assos	4
Elections	5
Cour de l'école	6
Un peu d'histoire	7
Vie du village	8
A l'honneur	10
Urbanisme : le karst	11
Cheminée… gare au feu	13
La médiation	15
Expression libre	16
Sécurité routière	17
Avant de se quitter	18
Vie pratique	19
Fête de la musique	20

Etat civil

Naissance :

- Arsène MATHIEU. 16 août 2021

Mariage :

- Cindy PARIS et Antony KLARIC 07 août 2021

Baptême civil :

- Ilario KLARIC 07 août 2021

Décès :

- Gérard PARRENIN 27 juin 2021
- Ludovic HERVE 07 juillet 2021

Crêpes au périscolaire

Comme vous le savez tou·te·s, depuis un an, *Carte Blanche* est devenu le traiteur qui fournit la cantine du périscolaire. Ses menus contiennent en bonne partie des produits locaux et bio. Son fondateur, Romain, est très engagé dans son entreprise et est toujours à l'écoute de son public.

Sur demande du périscolaire, il s'est rendu à l'école le vendredi 25 juin pour faire des crêpes aux enfants. Pour cela il est venu avec sa caravane bleue, peinte à l'effigie des ours polaires et des fruits et légumes.

Entre chocolat et sucre, les enfants avaient le choix pour garnir leurs crêpes servies par Julie une des salarié·e·s de *Carte Blanche*.

La centaine d'enfants présents a pu profiter de ce moment convivial pour parler avec le traiteur. Le sujet principal a été le fait d'avoir une grosse partie d'aliments bio et locaux ce qui plaît aux enfants. Le périscolaire réfléchit déjà à de futures interventions de Romain sous d'autres formes.

ECHOS DES ASSOS

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes de Grandfontaine est au regret d'annuler la marche nocturne prévue le 11 septembre en raison du contexte sanitaire. Toutefois, il organisera si la situation le permet un repas dansant en novembre et participera à l'organisation des festivités de Noël à Grandfontaine (décoration du village, marché de Noël...).

Fripouille & co

L'association des parents d'élèves Fripouille & co propose à tous une marche de rentrée (inscription 2 euros) le samedi 25 septembre à 14h (sous-réserve des conditions sanitaires) et un loto le dimanche 24 octobre. Son **assemblée générale se tiendra le 28 septembre à 20h**, à la salle de convivialité (à côté des tennis).

Club des loisirs

Les inscriptions au Club des loisirs auront lieu à l'espace Paul Givernet **vendredi 3 septembre de 16 h à 19 h** et **mercredi 8 septembre de 16 h à 18 h**. Pour tous renseignements, vous pouvez consulter la plaquette du club (jointe à l'écho) sur le site internet de la mairie et la page Facebook.

Tennis-club

Inscriptions Club House (près des courts extérieurs) : le **samedi 4 septembre de 14 h à 17 h et le vendredi 10 septembre de 18 h à 20 h** Reprise des cours : mardi 14 septembre

ATTENTION : changement de clés, pensez à rapporter l'ancienne.

Autres associations

Notre tissu associatif est riche, n'hésitez pas à contacter l'US Grandmont (football), le Club des ainés, la fanfare de Quingey, l'U.F.C. / A.F.N., Vélo passion (Montferrand), l'Aïkido...

AUTOMNE MUSICAL

L'ensemble vocal Variation 47 vous propose une déambulation chantée et un concert dans l'église de Grandfontaine le **dimanche 17 octobre à 17 h**. Emmenés par Frédérique Cesselin, de retour de sa résidence de création à la cité de la voix de Vezelay, les chanteurs de ce chœur mixte vous feront partager d'extraordinaires émotions sonores et musicales.

Inscription recommandée pour ce spectacle gratuit et renseignements à la mairie au 03.81.58.56.57 ou www.facebook.com/mairiegrandfontaine

SCINTILLEMENTS DE NOËL 2021

Les fêtes de fin d'année comptent parmi les moments privilégiés dans la vie du village, rassemblant les familles et les habitants dans un esprit de concorde et de convivialité.

La mairie reconduira donc cette année les décorations du village pour Noël ainsi que le concours de décorations de maisons « *Lampions, guirlandes et lutins* ». Le jury passera mi-décembre pour départager les participants qui seront invités à **s'inscrire à partir de la fin novembre**. Soyez nombreux cette année encore à décorer votre maison, votre jardin, votre balcon ou simplement vos fenêtres. A vous de jouer pour gagner des lots !

Et si le contexte le permet, l'association Fripouilles & co, le comité des fêtes et la commune de Grandfontaine s'associeront pour proposer à nouveau un beau marché de Noël avant les fêtes.

Elections départementales et régionales

Les dimanches 20 et 27 juin, les grandifontain·e·s se sont rendu·e·s aux urnes pour élire leurs représentant·e·s.

Départementales

Nous appartenons au canton N°4 qui comptait 3 binômes candidats :

Résultats du 1er tour pour Grandfontaine ainsi que pour le canton en nombre de voix et en pourcentage des voix exprimées :

1er tour	Gdf		Canton	
Mme M. Bonnet / M. A. Yugo (SOC)	183 -->	46,0%	1941 -->	45,6%
M. G. Bailly / Mme M. Lemercier (DVD)	139 -->	34,9%	1401 -->	32,9%
M. V. Mermet / Mme C. Paulay (RN)	76 -->	19,1%	915 -->	21,5%
Nuls	2			
Blancs	12			
Votant·e·s	412			

Résultats du 2nd tour :

2nd tour	Gdf		Canton	
Mme M. Bonnet / M. A. Yugo (SOC)	218 -->	53,4%	2352 -->	52,7%
M. G. Bailly / Mme M. Lemercier (DVD)	190 -->	46,6%	2107 -->	47,3%
Nuls	4			
Blancs	22			
Votant·e·s	434			

Sont élu·e·s pour un mandat de 6 années le binôme composé par Monique BONNET et Aly YUGO.

Régionales

Nous appartenons à la Région BFC (Bourgogne Franche-Comté) qui comptait 7 listes de candidats :

Résultats du 1er tour pour Grandfontaine ainsi que pour la Région BFC en nombre de voix et en pourcentage des voix exprimées :

1er tour	Gdf			BFC		
Liste M.-G. Dufay (LDVG)	138	-->	34,2%	38052	-->	32,2%
Liste J. Odoul (LRN)	74	-->	18,4%	26585	-->	22,5%
Liste G. Platret (LLR)	60	-->	14,9%	22783	-->	19,3%
Liste S. Modde (LECO)	52	-->	12,9%	12012	-->	10,2%
Liste D. Thuriot (LREM)	51	-->	12,7%	10850	-->	9,2%
Liste B. Faudot (LUG)	19	-->	4,7%	5362	-->	4,5%
Liste C. Rocher (LEXG)	9	-->	2,2%	2646	-->	2,2%
Nuls	3					
Blancs	5					
Votant·e·s	411					

Résultats du 2nd tour :

2nd tour	Gdf			BFC		
Liste M.-G. Dufay (LDVG)	229	-->	53,6%	58160	-->	46,9%
Liste J. Odoul (LRN)	81	-->	19,0%	28921	-->	23,3%
Liste G. Platret (LLR)	80	-->	18,7%	27740	-->	22,4%
Liste D. Thuriot (LREM)	37	-->	8,7%	9126	-->	7,4%
Nuls	1					
Blancs	5					
Votant·e·s	433					

A l'issu du vote des élu·e·s du second tour, Marie-Guite DUFAY est élue présidente de la Région BFC pour un mandat d'une durée de 6 années.

Calendrier électoral 2022 : les dates de l'élection présidentielle et des législatives

2022 nous conduira à nouveau aux urnes pour élire nos représentant·e·s à l'échelon national.

L'élection du Président de la République se déroulera :

le dimanche **10 avril 2022** pour le premier tour ;

le dimanche **24 avril 2022** pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront :

les dimanches **12 et 19 juin 2022** pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Inscription sur les listes électorales :

- Avant : le 28/02/2022 pour les présidentielles ou le 30/04/2022 pour les législatives
- Une copie de pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Formulaire Cerfa 12669*2 complété

(disponible en mairie ou en ligne sur : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024 ou service en ligne)

Aménagements cour de l'école

Les vacances d'été ont été propices à la fin des travaux dans la cour de l'école. Depuis quelques mois, une bâche plastique trônait au milieu de celle-ci pour protéger le terrassement de l'ancienne haie qui avait été arrachée.

Profitant de la présence de l'entreprise, nous avons déplacé le chalet sur un des côtés de la cour afin de libérer encore plus d'espace pour les enfants de plus en plus nombreux.

La mise en place d'escaliers pour compenser le décalage de niveau entre les deux anciennes cours a été réalisée et une reprise en enrobé viendra terminer l'ensemble.

Nous en avons également profité pour découper des espaces qui recevront prochainement de nouveaux arbres.

Ces zones (au nombre de cinq) seront protégées pour la rentrée car la plantation des arbres ne se fera pas avant les vacances de Toussaint. Deux essences ont été retenues : Erable et Tilleul.

Tous ces travaux donneront un nouvel aspect, plus cohérent et plus harmonieux, pour le bien être de tou·te·s.

Un peu d'histoire de notre beau village

Les noms des rues de notre village sont très variés. Ils n'ont pas été donnés au hasard et il est très intéressant d'en connaître la signification. Certaines sont logiques et coulent du bon sens : rue de l'église, rue du lavoir, rue de la mairie, etc. En revanche, d'autres ne sont pas aussi simples à comprendre.

Nous consacrerons plusieurs numéros de l'écho du lavoir à ce sujet.

Rue Casse Nez : du fait de sa pente importante en la descendant nous prenons le risque de nous casser le nez en glissant ou en trébuchant.

Rue des Soupirs : d'après la légende, cette rue est tellement difficile à monter, qu'il faut s'arrêter plusieurs fois pour reprendre son souffle. Cela oblige donc les gens à soupirer de fatigue. Sa pente est assez rude surtout en bas au croisement avec la rue du lavoir. A Grandfontaine nous avons aussi notre pont des soupirs, à la différence de Venise il n'est pas accessible, mais tout aussi joli à voir.

Rue du Crot : le mot « *crot* » est un dérivé du mot « *crête* ». En effet si l'on regarde bien, cette rue se situe sur une crête.

Chemin des Margots : c'était le lieu où on venait pour se rencontrer entre jeunes. Ce mot tiré de l'argot vient du bruit que font les chats lorsqu'ils cherchent une compagne. On allait y margoter pour peut-être trouver son âme sœur.

Suite au prochain numéro ...

Rallye Photo : Le but du jeu est de se balader dans Grandfontaine pour retrouver ces lieux :

Images du jeu

Les réponses seront publiées sur Facebook (commune de Grandfontaine – 25320) le 10 septembre 2021 et dans le prochain numéro de l'écho du lavoir

Si vous avez des connaissances à partager sur notre village, n'hésitez pas à contacter la mairie pour que nous puissions nous rencontrer.

Réponse au jeu du numéro précédent (de gauche à droite) :

Première ligne : *parc de jeux chemin du founelot - porte rue des soupirs - pancarte chemin des graviers*

Deuxième ligne : *borne chemin du marquis - rue du réservoir - route de Torpes face à la maternelle*

Vie du village

Bibliothèque infos rentrée :

Dès le 6 septembre, date de réouverture : « inscription gratuite pour tous ».

Possibilité d'emprunter 5 livres (ou revues, BD) pour une durée de 30 jours. Toute personne inscrite pourra découvrir tous les ouvrages (4683) en ligne et si elle le souhaite les réserver sur le site :

https://www.bibliotheque-grandfontaine25320.fr

Quelques-unes des dernières acquisitions :

Cette nuit-là	Victoria Hislop	*Battements de cœur*	Cécile Pivot
Le serpent majuscule	Pierre Lemaitre	*Les terres promises*	Jean-Michel Guenassia
Trois	Valérie Perrin	*L'inconnu de la poste*	Florence Aubena
Le tourbillon de la vie	Aurélie Valognes	*Les cahiers d'Esther*	Riad Sattouf
La conseillère	Olivier Faye	*Le doigt*	Dalie Farah
Les orphelins	Bessora	*Les murmures de l'olivier*	Frédérick D'Onaglia

La disparition de Stéphanie Mailer Joël Dicker

La Chasse, Sœurs, Une putain d'histoire, Le cercle et *Glacé* Bernard Minier

Et bien d'autres en plus des 300 livres échangés avec la Médiathèque Départementale au mois de juin, de quoi contenter tous les lecteurs…

N.B. : si vous avez un peu de disponibilité, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour quelques heures par mois.

Incivilités à proximité de l'école

Faire société ne va pas de soi. Chacun a sa vision de la manière de vivre ensemble, et parfois, il s'avère nécessaire d'avoir recours à la loi pour solutionner des situations où les comportements conduisent à des conflits d'usage.

Quatre fois par jour, les enfants sont accompagnés par des parents, des assistantes maternelles, des grand-parents pour se rendre à l'école ou en rentrer. Avec un peu plus de 200 enfants sur les deux écoles, ce sont des moments particulièrement animés. Des incivilités récurrentes ont lieu sous les yeux de tou·te·s. Les enseignant·e·s et la municipalité sont conscient·e·s du problème.

Une première approche a été de faire passer une information sur le stationnement autour de l'école aux parents par les enseignant·e·s par l'intermédiaire des enfants. A la même période, le Maire est allé au devant des automobilistes réfractaires au bon usage des parkings pour rappeler que les places PMR devaient être laissées libres pour les familles qui en ont besoin … sans grand succès.

Quelques exemples en photos :

Sur cette photo, une voiture qui utilise légalement une place PMR est bloquée par une voiture stationnée hors d'une place.

Sur cette autre photo, une voiture qui stationne illégalement sur les 2 places PMR !

Ce deux photos ont été prises par l'un des adjoint·e·s au Maire lors d'une période de constatation des incivilités et d'identification des automobilistes coutumiers de ces faits.

N.B. : Le maire et ses adjoints sont Officiers de Police Judiciaire au titre non seulement du Code de Procédure Pénale (article 16) mais aussi au titre de l'article L.2122-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'équipe municipale va poursuivre ce travail de prévention lors de la rentrée scolaire et dans les semaines qui suivront. La gendarmerie de Saint-Vit soutient de deux façons différentes la municipalité dans cette démarche. Tout d'abord en passant de temps en temps « à l'heure de l'école » lors de leurs patrouilles (cela a donné lieu à une contravention fin juin) mais également en utilisant les éléments de constatation du Maire ou de ses adjoint·e·s pour intervenir de façon plus ciblée.

Bien aborder la rentrée :

Le souhait de la municipalité n'est pas d'user de la force publique, mais de trouver un équilibre des comportements pour permettre à chacun d'aller et venir avec les contraintes qui sont les siennes.

Quelques recommandations :

- ★ Privilégier les déplacements à pied, en trottinette ou en vélo aussi souvent que possible
- ★ Le Pédibus : un·e voisin·e, un·e ami·e peut peut-être accompagner votre enfant à pied
- ★ Les places de parking sont nombreuses tout autour de l'école, ne vous limitez pas au parking le plus proche
- ★ N'attendez pas le dernier moment pour amener votre enfant, les 5 dernières minutes sont les plus compliquées pour trouver une place

Mais qu'est-ce que c'est que ça !

Vous avez peut-être observé cet empilement à l'entrée du bois du Crot ou ailleurs. Mélange d'arbres de grande section, de branches et d'arbrisseaux, il s'agit de bois BIBE pour Bois Industrie Bois Energie. Sa destination est une réduction en plaquettes après une bonne année de séchage en bord de chemin.

Cela peut paraitre du « gâchis », cependant, il s'agit de la meilleure valorisation possible pour cette ressource. Les raisons qui ont conduit à ce choix peuvent être multiples : tronc coudé, présence de nœuds, nécessité de nettoyer une parcelle pour une future plantation (le cas ici), un nombre insuffisant d'affouagistes (notre cas également), la situation en terme d'Offres et de Demandes du marché du bois.

Notre agent O.N.F. nous assiste dans la prise de décisions et nous représente auprès de son institution pour la mise en place de commandes groupées avec d'autres municipalités et ainsi défendre au mieux nos intérêts.

Entrepreneur de Grandfontaine à l'honneur

GCBAT - Zone Artisanale - Grandfontaine

Grandfontaine accueille des corps de métier dans le bâtiment, la peinture, les travaux publics depuis de nombreuses années. On peut citer la menuiserie (Ets Marillot et Auguste Girardet), la peinture (Ets Charrière, Poncet, Perrot), la maçonnerie (Ets Visini, Poncet), l'électricité (Ets Grandmougin).

Une fois n'est pas coutume, l'entreprise GCBAT Bourgogne-Franche-Comté est installée sur la zone artisanale depuis 2020. Fondée en 1999, GCBAT a conquis notre région en 2013 et emploie 250 salarié·e·s. Son siège administratif est à Montchanin (71), trois agences sont situées à Dijon (21), Domblans (39), Crêches -sur-Saône (71). Une agence est également implantée à Clermont-Ferrand (63).

M. GARROT - Directeur d'agence

Mais pourquoi Grandfontaine ? « *Depuis plus d'un an, nous cherchions un lieu sur Besançon et environs. Au vu des prix de location pratiqués sur le secteur, nous avons eu l'opportunité de venir sur Grandfontaine. C'est un lieu géographique qui favorise les départs sur les chantiers. Nous sommes près de l'autoroute, de l'accès sur le Haut-Doubs et proche du Grand Besançon. Il règne une bonne harmonie sur la zone artisanale, on collabore avec d'autres entreprises pour des besoins divers.* »

Le Directeur d'Agence, Monsieur GARROT emploie 15 salarié·e·s avec le soutien d'un responsable sur la partie bâtiment et d'un conducteur de travaux résidant sur Grandfontaine. Une secrétaire complète cette équipe.

L'activité de l'entreprise est principalement axée sur la maçonnerie/gros œuvre, l'ouvrage d'art (rénovation de ponts, passerelle etc.), « *Actuellement, nous avons obtenu le chantier de rénovation du tunnel de la Citadelle. Nous travaillons aussi pour des clients industriels notamment en maçonnerie sur le secteur de Besançon et Haut-Doubs.* »

GCBAT recrute, comme chacun a pu le lire sur le grand panneau situé à l'entrée de la zone artisanale, des maçons, coffreurs-bancheurs, chefs d'équipe, chefs de chantiers. « *Ce secteur est sinistré en emploi, alors que de nombreux chantiers sont à venir. Nous embauchons aussi des apprentis. En septembre, deux étudiants « aide conducteur de travaux » et « ingénieur » feront leur formation en alternance.* »

URBANISME

« N'aggravez pas votre karst »

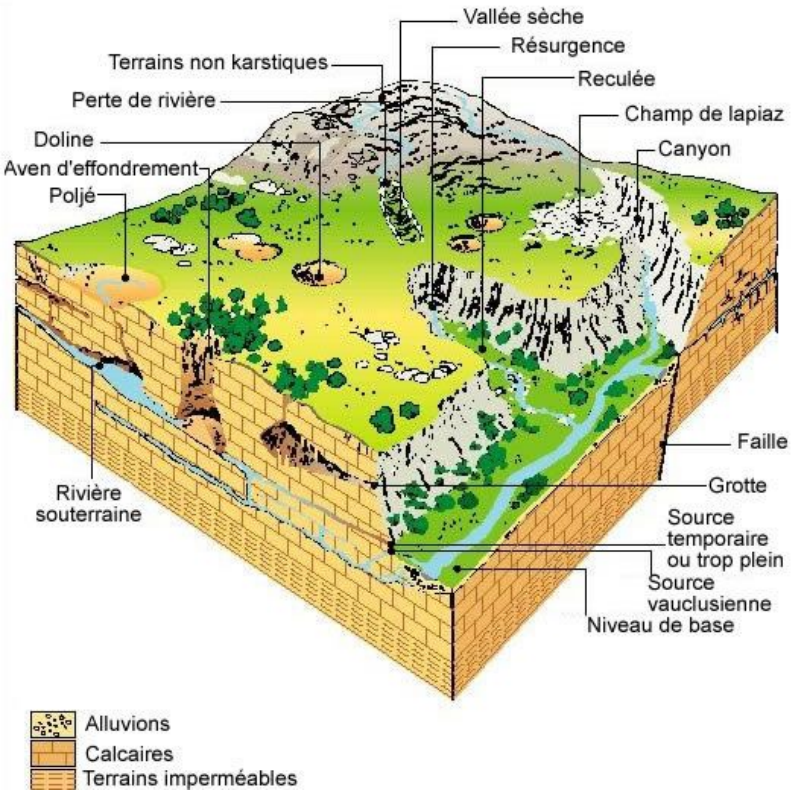

Michel Bakalowicz, Connaissance et gestion des ressources en eaux souterraines dans les régions karstiques. Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Lyon, 1999.

Grandfontaine se situe dans un environnement de plateaux calcaires du Jurassique soumis à une érosion physico-chimique qualifiée de karstique froide. Le mot *karst* vient d'une région de Slovénie signifiant « plateau calcaire ». Des cavités plus ou moins importantes s'y forment par la dissolution dans de l'eau chargée en CO_2 du carbonate de calcium constitutif du calcaire. Les paysages du Doubs et du Jura présentent de nombreux reliefs caractéristiques de ce type d'érosion : des reculées comme le cirque de Consolation, des gouffres comme celui de Poudrey, des grottes comme celle d'Osselle, des reliefs ruiniformes (lapiés) comme ceux d'Amancey, des pertes et des résurgences de rivières comme la Loue alimentée par les eaux du Doubs.

Le territoire communal de Grandfontaine est donc marqué par l'érosion karstique et c'est d'ailleurs une résurgence, le ruisseau du lavoir, qui a donné son nom actuel au village. Plusieurs cavités souterraines sont aussi identifiées comme celle située sous le parking de l'épicerie évoquée dans le précédent écho du lavoir. Et bien sûr de nombreuses dolines parsèment la commune.

Les dolines sont des dépressions circulaires de surface. Elles prennent ici la forme de cuvettes régulières à fond plat garnies de cailloutis en voie de corrosion, d'argile de dissolution du calcaire (terra rossa) et d'humus. Les eaux de ruissellement s'écoulent par le fond de la doline vers des réseaux souterrains. A Grandfontaine, les dolines mesurent quelques mètres de profondeur et quelques dizaines de diamètre mais dans certaines régions du monde elles peuvent descendre à une centaine de mètres et s'étendre sur plusieurs centaines.

Le territoire communal est donc soumis à des risques d'effondrement sur les zones fissurées qui présentent des dolines. La stabilité géotechnique des sols est localement maintenue par la maîtrise

des écoulements des eaux de pluie pour éviter toute transformation du système d'érosion karstique. Au regard du code de l'urbanisme, le remblaiement d'une doline peut être soumis à procédure : permis de construire, déclaration préalable, interdiction de remblaiement selon le PLU (articles R *421-20 à 23 du CU).

Le Plan Local d'Urbanisme de Grandfontaine s'appuie sur une étude spécifique : « Les dolines ont fait l'objet d'un repérage précis sur le terrain. Dans certains cas, elles sont rendues inconstructibles : soit elles concernent des secteurs très affaissés, soit elles fonctionnent comme bassin d'infiltration (emplacements réservés au titre du schéma d'assainissement pluvial). Les dolines figurent en ligne pointillée sur le document graphique. Ce repérage entraîne certaines prescriptions règlementaires découlant du risque géologique : une étude géotechique du terrain est nécessaire préalablement à toute construction. » (PLU chapitre III règlement graphique P 93).

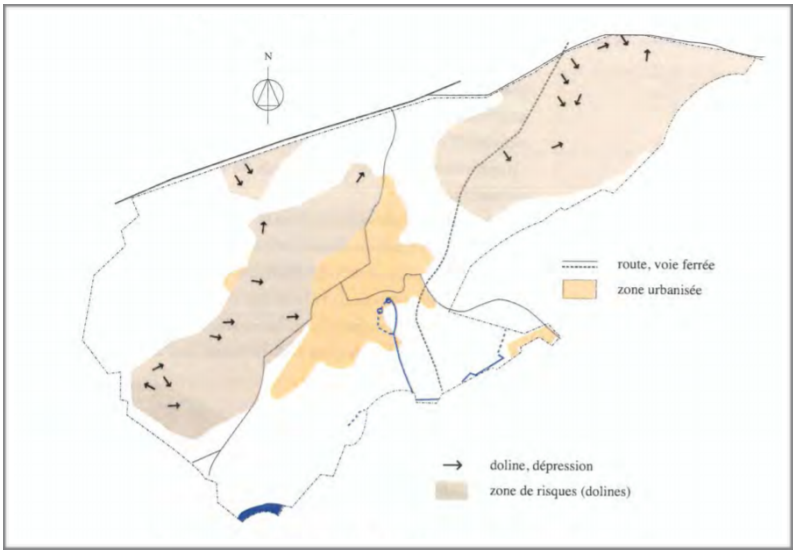

En conséquence, le PLU prévoit que : « Toute construction ainsi que tout remblaiement de la doline (fonds et flancs) est interdit » en zone Ua, 1AU, A et N (articles Ua 1, Ub 1 1AU1, A1, N1). En zone Ua, Ub, Uy, 1AU, 2AU A et N, « dans les zones à risque (effondrements, éboulements, glissements), les occupations et utilisations du sol autorisées doivent tenir compte des risques géologiques inhérents au terrain. Une étude spécifique pourra être réalisée pour définir la caractéristique du sol et les dispositions constructibles à mettre en œuvre pour assurer la stabilité et la pérennité des constructions. Cette étude s'appuiera sur les éléments de la note de la DDT figurant en annexe du PLU. » (articles Ua2, Ub 2, Uy 2, 1AU 2, 2AU 2, A 2, N 2).

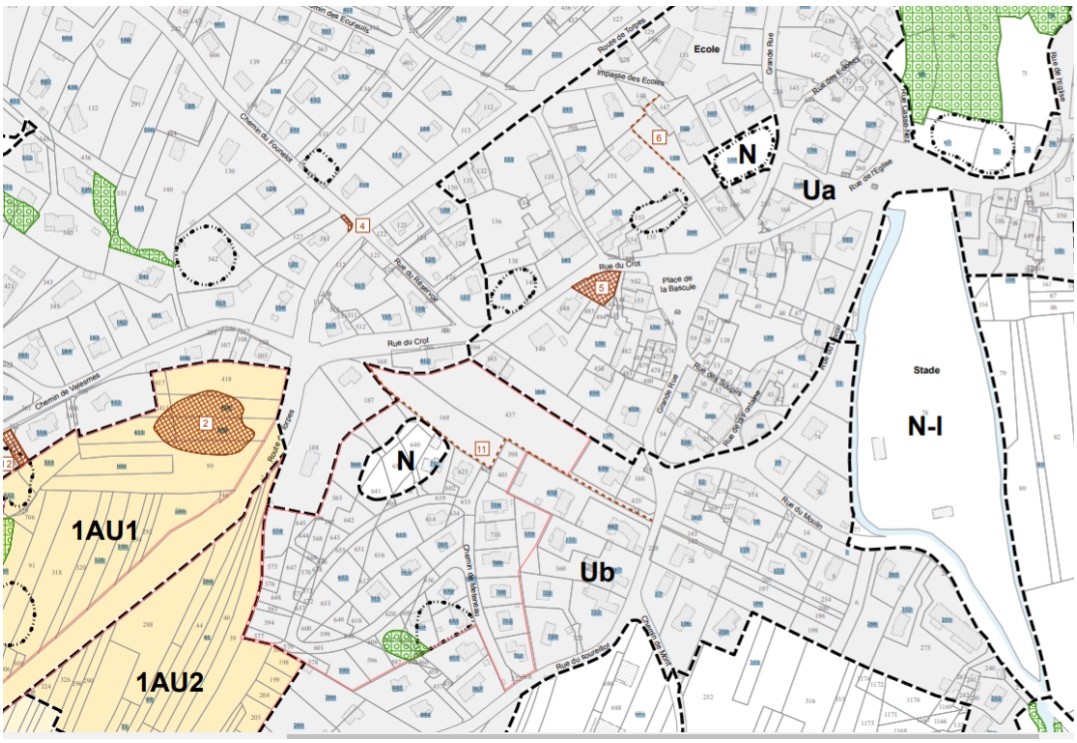

Cheminée… gare au feu !

Un feu de conduit de cheminée peut être dangereux et les risques sont à prendre au sérieux.

Quelques précautions s'imposent : conseils de prudence et d'utilisation… et conduite à tenir en cas de début d'incendie dans votre installation.

Conseils préventifs

Ramonage

Faites régulièrement ramoner le conduit d'évacuation des fumées de votre cheminée. Cette opération permet de décoller les résidus de combustion et d'éviter un départ de feu. Idéalement, faites appel à un ramoneur.

En matière d'entretien des cheminées, il est conseillé de faire ramoner au minimum une fois par an votre installation. Renseignez-vous auprès de votre assureur, il a peut-être des exigences particulières sur ce point précis (certaines assurances obligeant à deux ramonages par an). Pensez à conserver le certificat de ramonage délivré par le ramoneur.

Trappe de visite

Posez une trappe de visite le long du conduit de cheminée. Elle permet non seulement de contrôler la propreté du conduit mais facilite également l'intervention du ramoneur et le cas échéant des pompiers. Une opération de faible coût.

Joint d'étanchéité

Si vous possédez un insert, contrôlez régulièrement, par un simple coup d'œil, le joint de la vitre. Car un joint défectueux laisse passer les fumées et autres gaz de combustion. Si vous estimez devoir le changer, procurez-vous en dans les magasins spécialisés.

Conseils d'utilisation

Que brûler ?

Une cheminée individuelle n'est pas un four de déchetterie.

Ne brûlez pas n'importe quoi : brûlez seulement du bois sec. Les déchets ménagers et le bois traité (vernis ou peint) dégagent des vapeurs toxiques. Évitez les bois résineux qui encrassent plus rapidement les conduits.

Videz régulièrement vos cendres à l'extérieur dans un récipient métallique.

Ne brûlez jamais de bois peints ou vernis : au contact des flammes, les produits chimiques dont ils sont enduits vont dégager des fumées toxiques.

Limitez le stockage de matériaux combustibles devant le foyer : journaux, vêtements à faire sécher, bois …

N'utilisez jamais de solvant ou d'alcool permettant de faire démarrer un feu plus rapidement.

Surveillez votre feu. Ne chargez pas votre cheminée ou votre insert avant de vous coucher.

Installez un extincteur.

Installez un détecteur de fumée et vérifiez régulièrement qu'il fonctionne.

Un feu de cheminée, qu'est-ce que c'est ?

Un feu de cheminée, également appelé feu de conduit, est un feu qui a pour origine un mauvais entretien de la cheminée, ou bien un conduit encrassé par la suie. Le feu de conduit se manifeste par une fumée épaisse, la chute de flocons de suie (comme s'il neigeait des flocons noirs), un bruit anormal

qui ressemble à un ronflement d'un essaim d'abeilles et des étincelles voire des flammes au débouché supérieur du conduit.

Les conséquences d'un feu de conduit de cheminée :

Sous l'effet de la chaleur, le conduit se fissure et diffuse alors des fumées toxiques : il y a risque d'intoxication pour les habitants.

Le feu peut se propager aux pièces de bois : plancher, cloisons, combles. Le feu de cheminée peut donc se transformer en feu d'habitation.

Les étincelles provoquées par ce feu peuvent communiquer le feu aux habitations voisines.

Que faire en cas d'incendie ?

En cas de départ de feu dans le conduit, faites sortir toutes les personnes se trouvant dans l'habitation.

Ecartez le mobilier se trouvant en périphérie de la cheminée.

Appelez immédiatement les sapeurs-pompiers (18 ou 112) depuis chez vos voisins ou en utilisant votre téléphone portable.

Préparez l'arrivée des secours en allant au-devant d'eux pour les guider (surtout si vous êtes dans une impasse, un chemin rural, etc.).

Si vous pensez pouvoir retourner dans l'habitation sans danger pour diminuer l'intensité du feu en attendant les secours, projetez dans l'âtre du sable ou de la terre. Vous pouvez également projeter un peu d'eau avec un flacon vaporisateur mais attention à ne pas vous brûler avec la vapeur d'eau ainsi produite.

En savoir plus...

1.000 à 1.100°C : c'est la température atteinte dans le conduit lors d'un feu de cheminée.

Il peut être dangereux de rallumer sa cheminée après un feu de cheminée sans avoir demandé l'avis d'un spécialiste.

Problème de voisinage : pensez à la médiation !

Depuis le 1er janvier 2020, il est désormais obligatoire, pour certains conflits (litiges d'un montant inférieur à 5.000 €), de tenter une médiation avant toute action en justice.

La médiation, qu'est ce que c'est?

La médiation est une solution amiable pour régler les conflits.

Plutôt qu'attendre l'issue d'une procédure judiciaire longue et coûteuse, il est possible de chercher un accord en vue de résoudre un différend de manière apaisée, à l'aide **d'un tiers appelé le médiateur**.

Le processus consiste à proposer aux parties en conflit l'intervention d'un médiateur, **tiers indépendant et impartial** formé à la médiation, pour les aider à trouver la solution négociée qui mettrait fin à leur litige.

Le médiateur n'est pas un juge, il n'a pas de pouvoir de décision. Sa mission est d'entendre les parties en conflit et de confronter leurs points de vue au cours d'entretiens, afin de les aider à rétablir une communication et à trouver elles-mêmes un accord conforme à leurs intérêts respectifs.

La médiation repose essentiellement sur la volonté commune des parties de parvenir à un accord ou à une solution dans un différend qui les oppose. Les personnes engagées dans un processus de médiation acceptent librement d'y participer et peuvent y mettre fin.

Quels sont les avantages de la médiation?

La médiation peut vous permettre de trouver la meilleure solution possible pour sortir de votre situation conflictuelle.

La médiation, c'est un règlement des litiges « gagnant-gagnant ».

Rapidité

Chaque cas est différent, mais une médiation dure en moyenne 3 mois, renouvelable une fois sur demande du médiateur. La médiation permet d'éviter d'attendre l'issue d'un procès long et coûteux.

Dialogue

La médiation favorise le dialogue plutôt que l'affrontement. Le conflit pourra se pacifier grâce à l'intervention du médiateur.

Confidentialité

La confidentialité est la règle : tout ce qui est échangé durant la médiation demeure confidentiel et ne peut être présenté comme preuve devant le tribunal en cas d'échec. L'ensemble des discussions et l'accord trouvé sont et resteront confidentiels. Le médiateur est tenu à la confidentialité.

Maîtrise des différends

La médiation vous permet de prendre vous-même les décisions qui vous engagent, c'est-à-dire de trouver un accord durable et exécuté sans difficulté parce que vous l'aurez accepté.

Ces décisions seront prises au plus près de vos intérêts et de ceux de la partie adverse, dans le respect de vos droits et de vos obligations.

Coût

La médiation vous évite de subir le coût et l'aléa d'un procès.

Son coût est modéré et dans tous les cas, inférieur à un procès.

Chaque centre de médiation pratique sa propre politique tarifaire : tarifs horaires ou devis à partir du montant du litige.

Qui contacter en cas de besoin ?

Conciliateur de justice du Ministère de la Justice

Liste auprès du greffe du tribunal judiciaire de BESANÇON

- ***Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation***

  M. Gilles VALLADONT, 16 rue des Richets, 25320 BOUSSIERES ; 06.86.06.53.75

- ***Centre notarial de médiation Bourgogne Franche-Comté***

  22A rue de Trey, 25000 BESANCON

  M. Sébastien CUINET : 03.81.50.40.52 ;

  cuinet.mediations@gmail.com

- ***Chambre nationale des Huissiers de justice (plateforme MEDICYS)***

  Me Didier HEITZMANN, 25302 PONTARLIER ; 03.81.39.13.23

Expression libre

Liste ***AGIR avec les Grandifontains***,

M. LECOMTE Serge, Mme BUHLER PAQUIER Emmanuelle, M. TAILLARD Jim, Mme OBERSON Samira.

- Elections régionales et départementales du 20 et 27 juin :

Elles se sont déroulées dans de bonnes conditions à Grandfontaine.

En ouverture du Conseil municipal du 9 juillet 2021 M. le Maire a tancé les conseillers qui n'ont pas participé à la tenue du bureau de vote lors de ce scrutin. Une circulaire préfectorale permettait de rendre les assesseurs prioritaires à la vaccination COVID, or, M. le Maire a informé beaucoup trop tardivement les volontaires. Les jeunes conseillers, non encore vaccinés, n'ont pu profiter à temps de cette priorité qui leur aurait permis de remplir leur devoir d'assesseur lors de ce scrutin en toute sécurité.

- Augmentation des tarifs du périscolaire :

Il a été demandé aux conseillers de délibérer sur une hausse des tarifs du périscolaire (garderie et restauration). Le déficit chronique pèse sur le budget communal. Aucun document justifiant ce déficit n'a été transmis à la commission des Finances ni aux membres du conseil, Familles Rurales, prestataire, ayant des problèmes pour transmettre ces informations comptables à la mairie. Un conseiller nous précise que : « Famille Rurale propose beaucoup d'activités pour les enfants, cela a un coût, le problème est...que les enfants ne participent pas à ces activités ! »

- Echo du lavoir de juin 2021 : Tribune expression libre.

Concernant les commissions communales, M. le Maire précise : « Ce compte rendu (CR) est envoyé ensuite à l'ensemble des membres du conseil municipal. Encore faut-il les lire et participer à ces réunions ».

Le CR de la réunion de la commission des Finances du 6 juillet ne nous est pas parvenu. Il nous a bien manqué lors du conseil municipal du 9 juillet pour délibérer.

Les membres de notre équipe ont participé à cette réunion. Si des adjoints ont participé à cette réunion, les conseillers de la majorité étaient absents.

- Panneau d'affichage numérique :

Les conseillers n'ont été consultés ni pour son acquisition ni pour son installation à la sortie du village sur la zone artisanale.
Son contenu est difficilement lisible. Le coût d'achat d'un tel équipement environ 16.000 € n'a pas été soumis à l'approbation du conseil et ne figure sur aucun compte rendu

Liste majoritaire ***Bien être à Grandfontaine***,

Conformément à nos engagements, nous travaillons à développer différents temps de convivialité tout au long de l'année afin qu'une majorité de Grandifontaines et de Grandifontains puissent se rencontrer, passer du bon temps ensemble et apprécier de vivre dans une commune qui est bien plus qu'un simple village-dortoir.

Depuis notre élection, le contexte sanitaire n'a guère été propice aux rassemblements mais nous essayons de mettre progressivement en place nos différents projets : les décorations et animations de Noël dernier, le marché de producteurs intercommunal (celui du 2 juin a été un beau succès en terme d'ambiance et de fréquentation), la fête de la musique à l'église et place de la bascule, etc. En raison du mauvais temps le feu d'artifice intercommunal du 14 juillet a été reporté au 24 août mais nous espérons que vous serez nombreux à y assister et à participer aux autres actions intercommunales que nous développons (concert du Mardi des rives, marché des 3 villages...).

Nous souhaitons donc pérenniser avec votre adhésion tous ces rendez-vous et en proposer de nouveaux comme des animations et des spectacles à l'automne (concert vocal de Variation 47 le 17 octobre), pour les fêtes de fin d'année et en 2022.

Nous profitons aussi de cette tribune pour saluer la participation de l'ensemble des conseillers municipaux et des agents communaux à l'organisation de ces événements, mais aussi la présence de nombreux bénévoles sans qui rien ne serait possible. Et nous comptons sur toutes les bonnes volontés pour continuer à animer notre village Grandfontaine.

Espérons que nous retrouvions dans les mois qui viennent le plaisir de se côtoyer et de partager plus régulièrement car c'est cela *Bien être à Grandfontaine*.

Le Maire

Henri BERMOND

Sécurité routière (d'après preventionroutiere.asso.fr)

« La perception du risque routier par les conducteurs est donc l'objet de divers dysfonctionnements. Nous en distinguons trois types : les méconnaissances, les biais, les acceptations. »

Extrait de *Psychologie du risque* (2007), Dongo Rémi Kouabénan, Bernard Cadet, Danièle Hermand, Maria Tearesa et Muñoz Sastre

En cette période de rentrée, il est opportun de rappeler quelques faits :

- Environ 75% des accidents ont lieu lors des trajets quotidiens, même les plus courts ;
- Chaque semaine en France, 1 enfant meurt et 30 sont hospitalisés alors qu'ils sont passagers de voiture ;
- La voiture reste le premier risque d'accident de la route avec 2 tiers des tué·e·s et la moitié des blessé·e·s ;
- L'enquête d'observation* montre que, depuis 2015, les erreurs d'installation des enfants en voiture persistent : 2 enfants sur 3 sont toujours pas ou mal attachés*.
- Un quart des enfants de moins de 10 ans tués sur la route en tant que passagers **n'étaient pas attachés** ;
- un tiers des victimes graves, dont l'âge se situe entre 0 et 17 ans, le sont lors d'un trajet **domicile-école**.

*Enquête d'observations réalisée par les bénévoles de l'association Prévention Routière en partenariat avec Bébé Confort, entre le 13 juillet et le 3 octobre 2018 avec le soutien des forces de l'ordre. L'enquête a été réalisée aux abords de lieux fréquentés par les familles (parcs d'attractions, centres commerciaux et centres de loisirs) dans différentes régions de France. Elle a permis d'observer 329 enfants âgés de 0 et 11 ans. L'enquête précédente date de juillet 2015.

Des parents peu informés des risques

Les résultats de l'enquête mettent en évidence d'autres dangers concernant la protection des enfants en voiture. En effet, seule la moitié (56%) des enfants de moins de 2 ans voyagent dos à la route. Plus inquiétant, le passage « face à la route » se fait beaucoup trop tôt, généralement dès 9 mois, alors que les nouvelles générations de sièges auto (réglementation I-Size, fixation Isofix) généralisent l'installation **dos à la route jusqu'à 15 mois minimum**, voire jusqu'à 4 ans. En effet, en cas d'accident, la position « dos à la route » est plus sûre pour le cou et les cervicales des enfants, encore très fragiles.
Quant au réhausseur, l'observation révèle qu'il est abandonné précocement, souvent dès l'âge de 5 ans. Un quart des enfants de cet âge sont recensés assis à même le siège du véhicule. Or, l'usage d'un siège adapté jusqu'à 10 ans (obligation légale), permet d'éviter certaines blessures graves (abdomen) dont sont souvent victimes les enfants en cas d'accident.

Les sièges auto « ceinturés » présentent 75% d'erreurs d'installation contre 35% seulement pour les sièges équipés du système Isofix. Cette réduction par 2 des erreurs s'explique par le recours aux fixations rigides qui simplifient et sécurisent l'installation du siège.

Conclusion :

« *La prunelle de mes yeux* » est une expression qui s'applique particulièrement à nos enfants et qui exprime bien la valeur que nous leur portons. Aucun retard, aucune colère, aucune fatigue ni exaspération ne saurait justifier le fait de démarrer son véhicule alors qu'un enfant n'est pas correctement attaché. Il y a suffisamment d'évènements cruels dans une vie pour prendre le risque de perdre « la prunelle de mes yeux » sur le chemin de l'école.

Pour aller plus loin : https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etat-de-l-insecurite-routiere/bilans-annuels-de-la-securite-routiere/bilan-2020-de-la-securite-routiere

Avant de se quitter

Offre d'emploi : Ages et Vie Grandfontaine

Descriptif des postes :

- **Diplôme ou niveau d'étude exigé :**
  - ➡ CAP/BEP ou équivalent Action Sociale
- **Niveau d'expérience :**
  - ➡ Expérimenté·e (2 à 5 ans)
  - ➡ Débutant·e accepté·e si formation diplômante
- **Descriptif du poste et des missions :**
  - ➡ Autonome dans les missions qui vous sont confiées, vos tâches sont variées et polyvalentes.
  - ➡ Vous aidez les personnes âgées dans leur quotidien du lever au coucher (toilette, habillement, repas et déplacement).
  - ➡ Vous assurez l'intendance (achats, organisation des menus et préparation des repas), ainsi que la gestion du ménage et du linge.
  - ➡ Vous développez leurs relations sociales en proposant des animations.
  - ➡ Vous avez le sens des responsabilités et savez gérer les situations d'urgence.
  - ➡ Vous assurez des astreintes de nuit par roulement.
  - ➡ Votre responsable vous accompagne dans votre fonction.
- **Qualités attendues :**
  - ➡ Autonomie
  - ➡ Sens de la communication
  - ➡ Travail en équipe
  - ➡ Relation client
  - ➡ Organisation
  - ➡ Coordination
- **Informations complémentaires :**
  - ➡ Travail le WE
  - ➡ Astreintes

Nous avons des besoins également de personne souhaitant faire occasionnellement les jours fériés et week-end, souhaitant travailler pendant les vacances scolaires.

Pour toutes informations complémentaires contacter :

Mme FOVET Patricia

Responsable de la maison de Grandfontaine

Téléphone : 07.56.02.40.99

Panneau lumineux

Depuis quelques mois, la commune s'est équipée d'un panneau d'affichage lumineux positionné à l'entrée du village au niveau de la Zone Artisanale.

Vous souhaitez connaitre le contenu affiché avec votre smartphone, c'est possible !

SYBERT - extrait de l'édito - juin 2021

Je vous fais part, avec satisfaction, des résultats de notre dernière campagne d'analyse du contenu de notre bac gris, selon un modèle élaboré par l'Ademe : le MODECOM (MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères).

Mes remerciements vont aux personnes qui ont assuré cette mission : dépouiller nos sacs poubelles n'est pas des plus agréable. Les résultats 2021 sont très encourageants et nous permettront de définir, d'affiner et de mener nos actions de prévention dans le but d'atteindre le seuil des 100 kg par an par habitant.

En 2021, le SYBERT... donc vous... est à **136 kg** par an par habitant (contre 154 en 2015). Ce résultat c'est le vôtre ! Sans votre action quotidienne, nos poubelles grises déborderaient et notre usine d'incinération ne pourrait pas y faire face. Donc si nous savons quel est notre objectif, nous devons définir les actions qui nous permettront de l'atteindre. Et c'est l'essence même de la compétence PREVENTION au sein du SYBERT.

Collectivement réfléchissons à nos comportements de consommateurs. Retardons, limitons ou évitons l'acte d'abandon pour réduire les tonnages ou les nuisances associées au geste de remplir notre bac gris.

Olivier LEGAIN

3ème Vice-Président en charge de la Prévention

Vie pratique

Heures d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h45

Mercredi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h

Téléphone secrétariat : 03.81.58.56.57
Site web : www.grandfontaine.fr

Permanence des élus municipaux :

tous les samedis de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous.

Affichage des comptes rendus du conseil municipal :

- ✓ Mairie (sur le mur côté droit)
- ✓ *Place de la Bascule* (au début de la *Rue du Crot*)
- ✓ *Les Pépinières* (à l'entrée du lotissement)
- ✓ *La Belle Etoile* (Lotissement *l'Orée du bois*)

Ouverture de la bibliothèque, 1 rue de la Mairie :

Lundi et mardi de 17h à 18h15, mercredi de 10h à 12h, et samedi de 11h à 12h

Pendant les vacances scolaires, seules les permanences du lundi et samedi sont assurées

Fermeture au mois d'août.

Ouverture de la Poste de Montferrand :

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le samedi de 9h à 12h

Permanences des infirmières de Grandfontaine :

Sans rendez-vous, tous les mardis matin de 7h à 10h (sauf en période de vacances scolaires)

Tel : 03.81.61.23.38

Travaux bruyants :

Les tondeuses à gazon et travaux bruyants sont autorisés :

- Les jours ouvrables :

de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**

- Les samedis :

de **9h à 12h** et de **15h à 19h**

- Les dimanches et jours fériés :

de **10h à 12h**

Brûlage :

Il est rappelé que le recours au **brûlage de matière végétale** (herbe et déchets de taille) ainsi que de tout autre matériau est **strictement interdit** quelque soit la période de l'année.

Déchetterie de Thoraise :

Lieu-dit *Le Chânet* 25320 Thoraise Tel/fax : 03.81.56.51.05 (elle se trouve à l'entrée du village de Boussières en venant de Thoraise)

Attention : la déchetterie est fermée tous les 1er jeudis du mois pendant les opérations de broyage des déchets verts (le 1er mardi du mois pour celle de Saint Vit)

OUVERT du lundi au vendredi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50, le samedi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50 (hiver) ou 17h50 (été).

Les habitants de Grandfontaine ont accès à toutes les déchetteries du Grand Besançon

L'Echo du lavoir - Bulletin municipal de Grandfontaine

Directeur de la publication : Henri BERMOND, Maire
Rédacteur en chef: Christophe RAVEL

Ont participé à ce numéro : *Clément AYMONIER, Christian BENOIT, Nicolas BOUSQUET, Pascal COLARD, Angelina HUOT, Rachel JACQUEMAIN, Dorothée LAVAUX, Joëlle LELIEVRE, Géraldine PERROT, Christophe RAVEL et Henri BERMOND*

Fête de la musique

Le 18 juin, la place de la Bascule a accueilli la fête de la musique dans des conditions météo parfaites. Après le marché des 3 villages, c'est la seconde fois depuis les périodes de confinement que les grandifontain·e·s ont la joie de partager un moment festif 🤩